VITISLIFE
inspired wealth insurance

SAIL *adjusters*

FICHE D'INFORMATION COMMERCIALE DU FONDS INTERNE COLLECTIF **SAIL ADJUSTERS** ÉLIGIBLE AU SEIN D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE **VITIS ALL IN ONE**

FR I Date de rédaction : 01/01/2019 - Version 01

Monceau Assurances
mutuelles associées

SAIL *adjusters*

- **Fonds interne collectif**
- **Sous-jacent au contrat VITIS All In One (branche 23)**
- **Horizon de placement conseillé : 8 ans**
- **Classe de risque exprimée en SRI : 3 sur 7**
- **Sans protection du capital**

"Puisqu'on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles." (James Dean)

Le **Sail Adjusters** est un **fonds interne collectif de Vitis Life S.A. - Belgian Branch** dont l'objectif est de bénéficier de la hausse des marchés tout en limitant les pertes en cas de baisse de ceux-ci, en suivant le principe de la répartition des risques. Le Sail Adjusters vise donc une croissance du capital stable et régulière à long terme dans un cadre de risque moyen. La durée d'investissement conseillée est de minimum 8 ans. Le fonds a un SRI (indicateur de risque synthétique) de 3 sur une échelle de 1 à 7.

GESTION ACTIVE

Le Sail Adjusters investit dans 10 fonds flexibles (OPCVM) gérés activement, c'est-à-dire que les gestionnaires de ces fonds **adaptent les stratégies d'investissement et leurs allocations d'actifs aux circonstances de marché** constamment changeantes.

Les 10 fonds flexibles soigneusement sélectionnés et composant le Sail Adjusters au 01/01/2019 sont les suivants :

- BDL Rempart Europe de BDL Capital Management
- Dynamic Allocation Fund de M&G Investments
- Global Allocation Fund de Capital Group
- DNCA Invest Evolutif de DNCA Finance
- Multiple Opportunities de Flossbach von Storch
- Patrimonium de Mercier Vanderlinden AM
- Sextant Grand Large de Amiral Gestion
- Stable Return Fund de Nordea
- Valeurs de Rouvier Associés
- Valeur de Varenne Capital Partners

SÉLECTION ET MONITORING DES FONDS

Les 10 fonds sélectionnés par Vitis Life doivent répondre au **critère de flexibilité** afin de rencontrer le triple objectif du Sail Adjusters, à savoir **rendement, risque maîtrisé** et **régularité**. Cette sélection se déroule en 5 étapes et est renforcée par un monitoring régulier des fonds, des gestionnaires et des ratios, visant à **maîtriser le risque.** Il peut être décidé à tout moment de vendre ou de remplacer un fonds par un autre afin de maintenir le cap vers l'objectif recherché.

1. Fonds flexibles → Dans l'univers des fonds, nous choisissons les fonds flexibles qui, conformément à leur stratégie d'investissement, peuvent faire fluctuer de manière importante leur allocation d'actifs. Parmi cette sélection, en plus des fonds de grandes maisons, nous retenons aussi des fonds de plus petits gestionnaires.

2. Rendement → Nous sélectionnons les fonds qui figurent parmi les 10% les plus performants de leur catégorie sur 1, 3 et 5 ans.

3. Risque → La sélection des fonds se base également sur leur capacité à limiter la volatilité et ainsi éviter au maximum une chute en cas de retournement des marchés.

4. Régularité → Les fonds sélectionnés doivent être faiblement corrélés entre eux afin de viser une croissance du Sail Adjusters avec une faible volatilité.

5. Analyse → Nous procédons à une analyse qualitative des gestionnaires qui passe par une étude approfondie de leurs qualités et de leur approche personnelle: c'est l'application de la finance émotionnelle et comportementale.

BON À SAVOIR

Gestion déléguée à Vitis Life

Le fonds interne collectif est géré par l'équipe d'experts en investissement de Vitis Life, qui en **sélectionne** les sous-jacents et se charge de leur monitoring.

Allocation d'actifs

L'allocation d'actifs représente la **stratégie de répartition des actifs financiers** au sein d'un portefeuille. Le montant des fonds à investir est divisé entre des catégories d'actifs différentes, comme les actions, obligations, liquidités, immobilier, et autres.

Corrélation

La corrélation entre deux actifs financiers est une statistique mesurant le **degré de dépendance réciproque** entre ces actifs. Elle permet ainsi de jauger la qualité de la diversification d'un portefeuille donné. Pour diversifier un portefeuille, il ne suffit en effet pas de sélectionner une multitude d'actifs mais il faut être attentif à la façon dont ces actifs se comportent les uns par rapport aux autres. Pour bien diversifier, il faut donc des actifs faiblement corrélés et éviter de choisir des actifs du même secteur.

LES PRINCIPAUX ATOUTS DU SAIL ADJUSTERS

- Combinaison des **fonds flexibles** les plus **performants** de leur catégorie.
- **Faibles variations** ou volatilité.
- **Diversité** des stratégies des fonds sélectionnés.
- Potentiel de **croissance stable et régulière**.
- **Dispersion du risque.**
- **Monitoring régulier** des fonds sélectionnés.

LES PRINCIPAUX RISQUES DU SAIL ADJUSTERS

- **Risque actions:** le fonds est exposé aux fluctuations du marché
  → risque de diminution de la valeur nette d'inventaire.
- **Risque de contrepartie**
  → risque de défaillance d'une contrepartie.
- **Risque en capital:** le fonds ne bénéficie d'aucune protection ni garantie
  → risque de perte du capital investi.

INDICATEUR DE RISQUE SYNTHÉTIQUE (SRI)

Le SRI est un indicateur de risque synthétique permettant d'apprécier le niveau de risque d'un fonds de placement par rapport à un autre. Une classe de risque de 1 signifie un faible risque et un faible rendement potentiel. Une classe de risque de 7 correspond à un risque élevé et à un rendement potentiel élevé. Le SRI indique donc la probabilité que le fonds interne collectif enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de l'assureur de payer l'investisseur.

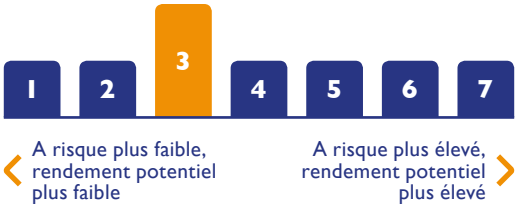

Le Sail Adjusters a un SRI de 3, ce qui correspond à **une classe de risque entre basse et moyenne**.

RÉPARTITION DES ACTIFS DU SAIL ADJUSTERS

Le Sail Adjusters investit principalement dans des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type obligataire et/ou de type action, Le Sail Adjusters peut investir dans les classes d'actifs suivantes, conformément aux limites définies par la Lettre Circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances:

CLASSE D'ACTIFS	LIMITES PAR ÉMETTEUR	LIMITES GLOBALES
OPCVM conformes à la directive modifiée 2009/65/CE	Sans limite	Sans limite
OPCVM d'un pays de l'EEE non conformes à la directive modifiée 2009/65/CE	25%	40%
OPCVM d'un pays de la zone A hors EEE	25%	40%
Comptes à vue, à préavis ou à terme	20%	20%
Intérêts courus et non échus	Sans limite	Sans limite

A PROPOS DU SAIL ADJUSTERS

Les informations reprises ci-après sont un **extrait du règlement de gestion** concernant le fonds interne collectif Sail Adjusters, sous-jacent éligible au contrat VITIS All In One. Vous trouverez **une information plus élaborée** concernant le fonds de placement et notamment les frais et les risques relatifs au Sail Adjusters dans ledit règlement de gestion, disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire en assurances.

Description du fonds	Le Sail Adjusters est un des fonds internes collectifs, soumis au droit luxembourgeois, éligibles au sein du contrat d'assurance-vie VITIS All In One. - **Lancement:** 01/02/2018 - Fonds ouvert **à durée indéterminée** - **Rendement non garanti** - **Objectif:** L'objectif du fonds est de rechercher une appréciation à long terme des capitaux investis et applique le principe de la répartition des risques. Des scénarios de performance sont présentés dans le document d'informations clés lié au fonds interne collectif Sail Adjusters disponible sur http://www.vitislife.com/fr-be/pki
Investissement minimal	**5.000 euros** moyennant le respect de la prime minimale de 50.000 euros au profit du contrat VITIS All In One.
VNI du fonds	**Hebdomadaire**, publiée sur le site internet de Vitis Life S.A.: http://www.vitislife.com/fr-be/about/category/7
Résumé des frais du fonds	- Commission de gestion: **0,20%** par an, HTVA - Frais de distribution: **0,50%** par an, HTVA - Frais afférents à la banque dépositaire: **min. 0,06 - max. 0,12%** par an (pas de TVA) - Frais afférents au calcul de la VNI et à l'administration du fonds: **5.000 euros** par an, HTVA Afin de maîtriser les coûts, ce fonds interne collectif est – chaque fois que cela est possible - constitué de parts institutionnelles.
Risques du fonds	- **Risque actions**: La présence d'instruments financiers classés « actions » dans l'actif du fonds expose celui-ci aux fluctuations des marchés actions. En cas de baisse des marchés actions et/ou de dégradation de la situation commerciale et financière des sociétés dont les actions composent directement ou indirectement l'actif du fonds, la valeur nette d'inventaire du fonds pourrait baisser. - **Risque de contrepartie**: Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. - **Risque en capital**: Le fonds interne collectif ne bénéficie d'aucune protection, ni garantie, de sorte qu'il est possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

A PROPOS DU CONTRAT VITIS ALL IN ONE

Les informations suivantes sont **un extrait de la fiche info financière assurance-vie** du contrat VITIS All In One, dans laquelle vous trouverez **une information plus élaborée** concernant les conditions de souscription, les risques, les frais, la fiscalité et les autres types de fonds de placements éligibles à ce contrat. La fiche info financière est disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire en assurances.

Description du contrat

VITIS All In One (branche 23) est un **contrat d'assurance-vie de droit belge** souscrit auprès de Vitis Life S.A. - Belgian Branch, à **durée déterminée ou indéterminée**, sans garantie de capital ni de rendement et dont les primes sont réparties dans des fonds de placement sélectionnés par le preneur d'assurance selon son profil de risque.

Prime minimale du contrat

La prime initiale minimale du contrat est de **50.000 euros**, avec possibilité d'effectuer des versements complémentaires à partir de 5.000 euros.

Fiscalité du contrat

Actuellement, les résidents belges sont soumis à la fiscalité de leur domicile fiscal qui se résume comme suit:

- Une **taxe de 2%** est prélevée sur le montant de chaque prime versée.
- En cas de **rachat, de décès de l'assuré ou d'échéance** en cas de vie du contrat d'assurance-vie, il n'y a pas de précompte mobilier dû.
- En cas de **décès** de l'assuré, les sommes versées au bénéficiaire sont en principe soumises aux droits de succession.

Ces informations sont basées sur la législation fiscale belge en vigueur au 30.07.2018 et peuvent évoluer dans le temps.

Frais du contrat

- **Frais d'entrée**: Maximum 2% de la prime versée.
- **Frais de rachat**:
  - Durant la 1ère année: 3% de la réserve rachetée
  - À partir de la 2ème année: 2% de la réserve rachetée
  - À partir de la 3ème année: 1% de la réserve rachetée
  - À partir de la 4ème année: 0% de la réserve rachetée

  Possibilité d'effectuer un rachat partiel par an pour maximum 10% des primes versées (après taxe sur les primes) sans frais de rachat.
- **Frais d'administration du contrat:** Maximum 2% par an de la réserve augmenté d'un montant fixe de 200 euros par an. L'assureur conserve le droit de pouvoir modifier unilatéralement et à tout moment ces frais.
- **Frais d'arbitrage:**

	IN (par opération d'investissement)	OUT (par opération de désinvestissement)
Fonds interne dédié	250 EUR	250 EUR
Fonds interne collectif	0 EUR	125 EUR
Fonds externe (OPCVM)	125 EUR	125 EUR

DOCUMENTATION PRÉALABLE À L'INVESTISSEMENT

Votre situation personnelle, votre appétit pour le risque, votre horizon de placement sont des éléments importants lors du choix d'investissement. L'information contenue dans cette fiche d'information commerciale ainsi que les documents d'informations clés (DIC), le règlement de gestion, la fiche info financière assurance-vie et les conditions générales du contrat VITIS All In One constituent l'**information précontractuelle essentielle** pour effectuer votre choix. Vous êtes tenu d'en prendre connaissance avant toute décision d'investissement. Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire en assurances pour obtenir ces documents sans frais, ainsi que pour bénéficier d'un conseil adapté à votre situation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ASSUREUR

Vitis Life S.A. - Belgian Branch: Jan Emiel Mommaertslaan 20 B à B-1831 Diegem, BCE 0686.903.619, succursale belge de Vitis Life S.A., entreprise d'assurances dont le siège social est situé au 52, boulevard Marcel Cahen à L-1311 Luxembourg. Vitis Life S.A. est agréée par le Commissariat aux Assurances pour les opérations d'assurances relevant des branches « Vie » en vertu d'un arrêté délivré par le Ministère des Finances luxembourgeois (Réf. : S07/5) en date du 30 janvier 1995 et enregistrée en Belgique auprès de la FSMA.

PLAINTES

Toute réclamation ou plainte relative à un contrat VITIS All In One ou au fonds interne collectif peut être adressée à l'assureur :

- **Service Réclamations** - Vitis Life S.A. - Belgian Branch
  Jan Emiel Mommaertslaan 20 B à B-1831 Diegem
  belgianbranch@vitislife.com - http://www.vitislife.com/be-fr/complaint

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS ADRESSER

- à l'**Ombudsman des Assurances**
  Square de Meeûs, 35 à B-1000 Bruxelles
  info@ombudsman.as - www.ombudsman.as
  tél : 02 547 59 71
- au **Commissariat aux Assurances**
  7, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg
- à l'**Association des Compagnies d'Assurance et Réassurance** (ACA)
  12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Cette fiche d'information commerciale est un document publicitaire à caractère promotionnel ne constituant pas un conseil en investissements. Editeur responsable : Vitis Life S.A. – Belgian Branch.

VITISLIFE
inspired wealth insurance

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Contactez votre intermédiaire en assurances ou l'un de nos Wealth Insurance Consultants au **+32 2 486 27 71**

VITIS LIFE S.A.
BELGIAN BRANCH

Jan Emiel Mommaertslaan 20 B • 1831 Diegem
+ 32 2 486 27 71 • belgianbranch@vitislife.com
www.vitislife.com • www.thebestofbothworlds.be

Monceau
assurances
mutuelles associées